

Québec, le 27 septembre 2004

Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 2^e étage
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Dans le cadre de la première partie des audiences publiques portant sur les réserves de biodiversité projetées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, le président de la commission, M. John Haemmerli, a demandé verbalement au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) de déposer certains documents pertinents aux travaux de la commission.

La présente est pour vous transmettre les documents suivants en 14 exemplaires, ainsi qu'en format numérique :

- Document présentant les normes pour la protection des paysages autour des sites de villégiature;
- Cartes (3) illustrant les travaux d'aménagement forestier réalisés dans le périmètre de la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin;
- Informations générales sur les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- État de situation quant à la vente de terrains de villégiature dans le secteur du lac Sabourin.

Nous joignons également un exemplaire, ainsi qu'en format électronique, du plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or, 1999-2004.

Un dernier document vous sera acheminé sous peu. Il s'agit de l'évaluation des impacts forestiers pour les propositions d'agrandissement soumis par l'Association des riverains du lac Sabourin et par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

Plusieurs documents demandés portent sur divers éléments en périphérie de la réserve de biodiversité projetée. Dans le même ordre d'idée, il convient de porter à l'attention de la commission le contexte forestier dans lequel s'insèrent les réserves de biodiversité projetées et les réserves aquatiques projetées.

Le MRNFP appuie les objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées, lesquelles représentent d'ailleurs une composante incontournable de l'aménagement durable des forêts. C'est dans cet esprit que nous avons sélectionné, conjointement avec le ministère de l'Environnement, des projets d'aires protégées qui, une fois adoptés par le gouvernement, font ensuite l'objet d'audiences publiques. Dans l'optique de supporter votre analyse des propositions d'agrandissement qui sont fréquemment soumises lors de ces audiences, nous croyons important de souligner que le processus gouvernemental de sélection des aires protégées permet d'identifier des territoires qui sont représentatifs de la diversité biologique et dont les impacts socio-économiques sont acceptables. Les projets retenus par le gouvernement, puis soumis aux audiences publiques, rencontrent ces deux exigences.

Dans un tel contexte, nous souhaitons vous sensibiliser au fait que tout agrandissement significatif des projets d'aires protégées peut en compromettre leur acceptabilité socio-économique, notamment dans les cas où d'autres projets de réserve de biodiversité affectant les mêmes industries pourraient être agrandis suite au processus d'audiences publiques, entraînant ainsi un impact cumulatif non négligeable.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Sébastien Desrochers, responsable de ce dossier à la Direction de la coordination, au numéro de téléphone 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,



Mario Gosselin

MG/SD/hf

p. j.